



Nancy, le 5 juillet 2025

Paroisse Saint-Jean de la Commanderie
24, rue Saint-Léon
54000 Nancy

Tél. 03 83 40 24 50

Objet : organisation de concerts dans l'église Saint-Léon IX

Madame, Monsieur,

Vous avez manifesté le désir d'organiser un concert dans l'église dont je suis l'affectataire. Je me dois de vous donner connaissance de quelques orientations.

1. En droit civil, comme en droit ecclésiastique, les églises sont des lieux de culte, des maisons de prière. Leur entrée est libre et gratuite. Ce ne sont pas de simples lieux publics, ni des salles de concert ou d'audition.
2. Une manifestation peut occasionnellement y être organisée, à condition que soit respecté le caractère propre de l'église :
 - + Par des œuvres exécutées, répertoire, patrimoine religieux, productions vraiment artistiques capables d'élever l'homme et de l'ouvrir aux valeurs spirituelles présentes dans la culture.
 - + Par des interprètes, comme par les auditeurs attendus : tenue et comportement corrects, qui doivent être rappelés par l'organisateur si nécessaire (en particulier : pas de fumée ni de dépôt de vêtements et autres objets dans le chœur et surtout sur l'autel, etc...)

La paroisse ne doit supporter ni frais, ni dommages du fait du concert. Le demandeur prend en charge les tâches matérielles de préparation, de remise en ordre et de nettoyage, ainsi que les dépenses éventuelles : publicité, taxes et droit d'auteurs, assurances. Une participation aux frais de chauffage et d'éclairage vous sera éventuellement demandée.

Pour l'utilisation de l'orgue, il faut en outre, l'autorisation du titulaire.

J'attire votre attention sur le fait que par prescription de la Commission Municipale de Sécurité, l'église ne doit accueillir que 699 personnes au maximum, y compris les artistes.

Voudriez-vous, Madame, Monsieur, me donner réponse sur ces différents points en me retournant, remplie et signée, la demande d'utilisation jointe.

Je pourrai ainsi vous répondre en connaissance de cause, après avoir pris éventuellement avis autour de moi ou auprès de l'autorité diocésaine et vous indiquer les coordonnées de la personne qui sera chargée de vous accueillir.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux

Le Curé de la paroisse